

ABONNEMENT.
Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez MM. RICHARD et C^{ie},
 Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.
 Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées
 sans restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

23 Septembre 1874.

SCRUTIN DE BALLOTAGE

Dimanche 27 septembre 1874.

CANDIDAT

Conservateur, Mac-Mahonien.

M. BRUAS

Vice-président du Conseil général.

Derrière M. Bruas il y a Mac-Mahon et le gouvernement de Mac-Mahon.

Derrière M. Bruas, il y a le drapeau que Mac-Mahon victorieux plantait naguère à Malakoff et relevait à Paris en abattant le sinistre emblème de la Commune.

Toute autre allégation est un mensonge.

Chronique générale.

Le Journal des Débats nous donne une curieuse et grave révélation des projets de M. de Bismark en Espagne :

« On dit, — et cela n'a rien d'in vraisemblable, — que le cabinet de Berlin n'est si pressé de voir triompher le gouvernement de Madrid que pour aider plus vite le prince des Asturies à monter sur le trône. Le prince, qui se trouve en ce moment à Berlin, épouserait une fille du prince Frédéric-Charles, et une alliance durable entre l'Allemagne et l'Espagne résulterait de ce mariage et de cette restauration. »

En présence de toutes ces manœuvres de la politique prussienne, comment le Journal des Débats et toutes les autres feuilles libérales, démocratiques, républicaines et radicales ne comprennent-elles pas que plus la Prusse se montre hostile à la cause carliste, plus cette cause est identifiée avec les intérêts français.

Des renseignements arrivés d'Algérie signalent la présence d'agents prussiens qui infestent notre colonie, qui font passer des armes et des munitions aux Arabes ; M. de Bismark voudrait faire coïncider un soulèvement des musulmans en Algérie avec une nouvelle invasion en France, invasion qui se combinerait avec la domination politique du cabinet de Berlin en Espagne.

L'Agence Havas publie la rectification suivante :

« Nous apprenons que la nouvelle répandue par un journal de province, et reproduite par plusieurs journaux de Paris, que lundi dernier, à Arras, le maréchal aurait répondu par le cri de « Vive la République ! » à un autre cri poussé devant lui, est dénuée de tout fondement. »

La Presse se déclare, de son côté, autorisée à démentir ce bruit, qui est inexact en tous

points. Aucun cri de : « Vive l'empereur ! » n'ayant été poussé devant le maréchal, celui-ci n'a rien eu à répondre.

Les journaux ont raconté qu'un prêtre français, nommé Augustin Louis, s'étant permis, pendant une excursion sur le Rhin, une réflexion inoffensive sur l'empereur Guillaume, fut arrêté par un agent de police prussien, traduit devant le tribunal de Wiesbaden, pour crime de lèse-majesté, et condamné à deux mois de prison.

Une dépêche de Wiesbaden nous apprend que l'empereur Guillaume a fait remise à cet ecclésiastique du restant de sa peine — trois semaines à peu près.

Le consul de Prusse à Bayonne, M. Richard Lindau, a occupé les journaux de lui depuis peu.

Voici quelques notes biographiques sur ce personnage :

Il y a une vingtaine d'années, M. Richard Lindau, accompagné de MM. Rudolph Lindau et Paul Lindau, ses frères, vint à Paris chercher fortune et oublier les ennuis du service militaire de son pays.

Modestement établi dans une des maisons aujourd'hui démolies de la rue Saint-Nicolas-d'Antin, il donna des leçons de chant jusqu'au jour où son frère Rudolph, envoyé au Japon par quelques horlogers de la Chaix-de-Fonds, l'appela auprès de lui dans l'extrême Orient. Il y alla, et les accords de son piano charmèrent Yokohama, Shanghai, Calcutta, Singapour et les îles Sandwich. M. Lindau est riche aujourd'hui. On voit qu'il y a dans le corps diplomatique des titres très-sérieux et que fortune n'a jamais été plus noblement acquise.

L'Univers, suspendu le lundi 7 septembre pour quinze jours, reparait aujourd'hui.

C'est avec plaisir que nous saluons la rentrée dans l'arène de M. Louis Venillot, ce vigoureux athlète et cet incomparable polémiste.

La lutte est toujours très-vive en Corse entre le prince Charles Bonaparte et le prince Jérôme Napoléon pour le pacte de conseiller général du canton d'Ajaccio.

Le prince Charles est personnellement, paraît-il, un personnage assez effacé. Il est ancien chef de bataillon à la légion étrangère. Mais l'impératrice se découvre de plus en plus dans cette lutte, et il est bien évident que c'est par ses ordres et sous son impulsion que le prince Charles est entré en compétition contre son cousin.

On vient de fonder un journal spécial pour combattre le prince Jérôme. La polémique est des plus violentes. Tous les meneurs du parti impérialiste, commandés par M. Rouher, sont contre le prince Jérôme.

M. Piétri, l'ancien préfet de police, vient de débarquer en Corse et se livre à une propagande des plus actives. Il est donc probable que le prince Napoléon sera battu. Toutefois, il veut lutter : on annonce son arrivée prochaine à Ajaccio, où il prétendait s'adresser directement aux électeurs et tenir des réunions publiques.

On sait que M. Thiers qui n'a pu se rendre aux obsèques de M. Guizot parce qu'il

redoutait la fatigue du voyage, doit prochainement partir pour l'Italie où il sera sans aucun doute accompagné par l'inévitable M. Barthélemy Saint-Hilaire.

Personne n'ignore en effet que M. Barthélemy Saint-Hilaire ne quitte jamais l'ex-président de la République. C'est lui qui, en route, est chargé de chauffer en bloc l'enthousiasme des populations et il envoie d'une ville à une autre des télégrammes ainsi conçus :

— M. Thiers passera demain dans votre ville à telle heure. Ne manquez pas de préparer ovation spontanée !

Le Siècle, parlant des élections qui vont avoir lieu le 4 octobre pour le renouvellement partiel des conseils généraux, s'exprime ainsi :

« La situation des esprits dans notre pays est telle en ce moment, qu'il est impossible de procéder à une élection quelconque, fût-ce à l'élection d'un académicien de province, sans que la politique s'en mêle. Loin de nous plaindre qu'il en soit ainsi, nous dirons à nos amis : Le 4 octobre, vous allez, ne l'oubliez pas, accomplir un grand acte politique ; n'y apportez que des préoccupations politiques, nommez avant tout des républicains. Il n'y a pas pour le moment de question de localité ; méfiez-vous donc des candidats qui placeront l'élection sur ce terrain, et qui prétendront n'y apporter aucune préoccupation politique. La révolution de 89 n'a pas de plus dangereux ennemis que ces hypocrites. »

Peu important les intérêts du pays. Il faut que la politique dont la France est saturée, et dont elle finirait par mourir si le bon sens des populations n'y mettait obstacle, prenne le pas sur les questions d'affaires, c'est-à-dire sur les questions de vie ou de mort pour le pays. Mais la politique à notre époque fait vivre le Siècle si elle fait mourir la France. Tout est là.

Les voyages de M. le Président de la République empêchaient M. Jules Simon de dormir.

— Pourquoi ne voyagerais-je pas aussi moi ? se dit le pontife de la rue Chauchat.

Et aussitôt de boucler ses malles.

M. Jules Simon est donc parti pour le Midi, avec ses fils et un stock important de discours, d'allocutions, d'improvisations, de toasts, etc., qu'il égrènera, suivant les cas, à Bordeaux, Agen, Toulouse, Montauban et Pau.

Ses fils, Jules et Gustave, ont emporté aussi, assure-t-on, un Manuel du Parfait remplaçé, à l'usage des jeunes Suisses, qui n'auraient pour l'état militaire qu'un goût républicain, c'est-à-dire très-moderé.

Le Siècle enregistre tous les jours les incidents du voyage des trois Suisses. Ce ne sont parlout que banquets, que réceptions enthousiastes, arcs de triomphe, etc. Rien n'y manque, pas même le danger, car, dit le Siècle, pendant leur séjour à Orange, la police municipale n'a cessé de veiller à leur sûreté.

Le Siècle est-il bien sûr que c'est à la sûreté personnelle des trois Suisses que la police municipale n'a cessé de veiller ? Ne serait-ce pas plutôt à la sûreté publique ? car les gens qui ont les antécédents politiques du citoyen Jules Simon et C^{ie} sont naturellement sous la surveillance de la police.

Dernièrement, M. Pernolet, député de la Seine, marchand de charbon et membre de la gauche républicaine, écrivait la lettre suivante au président du Comité central républicain d'Angers :

« Monsieur le conseiller général,

« Si un peu d'aide est nécessaire pour ramener à la République conservatrice les électeurs de votre département qui, par ignorance ou découragement, inclineraient au bonapartisme sans soupçonner combien cette intrigue est grosse de honte et de dangers, je vous autorise à me compter pour 100 francs parmi les souscripteurs aux frais de l'élection de M. Maillé.

« Veuillez agréer, etc. »

Cette lettre est d'un député dépourvu d'illusions, et qui sait que les élections républicaines coûtent cher.

La candidature du citoyen Maillé a déjà été quelque peu ruineuse. Mais à présent, avec les 100 francs de M. Pernolet, le second tour va sans doute pouvoir s'effectuer aisément. M. Pernolet se flatte évidemment d'avoir des imitateurs : nous verrons bien !

En attendant, il lui plaît de participer de sa bourse au succès d'un régime qui, s'il triomphait jamais, commencerait par le traiter de réactionnaire et finirait par pétrolier son charbon de Paris : c'est son affaire, car enfin, charbonnier est maître chez lui.

Seulement, nous ne pouvons nous dispenser de faire remarquer les manières vraiment bien républicaines du généreux député de la Seine. « Si un peu d'aide est nécessaire pour ramener à la République conservatrice les électeurs... » Ne dirait-on pas que M. Pernolet est convaincu qu'avec « un peu d'aide » et d'argent, on peut toujours conquérir les faveurs du suffrage universel ?

Puis voici qu'il est question de l'ignorance des électeurs : alors les électeurs de Maine-et-Loire sont des ignorants ? — ignorants s'ils se détournent de la République, ignorants s'ils « inclinent au bonapartisme ! »

Il est impossible de traiter avec plus de sans-façon le corps électoral. Mais ceci est dans la doctrine républicaine la plus pure. Respecter les électeurs, allons donc ! Cela est bon pour les impérialistes, dit le Journal de la Vienne, mais MM. les républicains se croient de trop grands hommes pour s'incliner, comme nous le faisons toujours, devant les décisions du scrutin ; — et, vienne une élection, leurs souscriptions, parfaitement légitimes en elles-mêmes, prennent aussitôt cette forme étonnante que nous venons de signaler.

Etranger.

BERLIN.

Le correspondant berlinois de la Gazette de France envoie à ce journal des renseignements curieux sur le paupérisme à Berlin. Malgré leurs victoires, malgré nos cinq milliards, les habitants de Berlin sont plus misérables qu'avant la guerre :

« Je ne sors pas trop de mon sujet en vous donnant ici quelques renseignements sur l'assistance publique et le paupérisme à Berlin. Le personnel de ce service municipal comprend 117 commissions avec 104 présidents, 93 conseillers municipaux et 1,053

membres. L'année 1873 a été relativement bonne, grâce à la douceur de l'hiver. Mais le renchérissement des loyers et l'entassement des habitants pauvres dans ce qu'on appelle ici les maisons-casernes (*Miethscasernen*), ont fait augmenter de 42.70/0 le chiffre des malades qui ont dû être envoyés dans les hôpitaux. On cite dans un quartier ouvrier une maison qui, à elle seule, a fourni 150 malades atteints de la fièvre typhoïde.

» Des secours en argent, représentant 347,734 thalers ont été distribués à 8,509 personnes assistées. 2,607 nourrices ont reçu 81,740 thalers pour 3,762 nourrissons ou pensionnaires, et les secours extraordinaires ont atteint la somme de 34,697 thalers, ce qui donne un total de 464,697 thalers (un peu plus de 4,750,000 fr.). 46 médecins et 4 chirurgiens sont au service des pauvres de Berlin et rétribués par la ville.

» Le nombre des malades traités chez eux s'est élevé à 28,480 (soit 7,000 de plus que l'année précédente). Dans les différents hospices, on a reçu 16,723 malades, qui ont occasionné une dépense de 256,406 thalers. Sont compris dans cette catégorie les hôpitaux, les hospices d'aliénés, les orphelinats et les maisons de correction. Des secours en espèces ont été distribués sous la forme de soupes, pommes de terre, vêtements, combustible.

» Les recettes de la caisse municipale pour les pauvres ont atteint 458,124 thalers; les dépenses 854,734 thalers, de sorte que la caisse municipale a dû fournir un supplément de 700,606 thalers. La mortalité, à Berlin, atteint en moyenne la proportion de 33 0/0, et, récemment, elle est arrivée à 57 pour mille, ce qui ne se voit dans aucune autre ville européenne. »

AUTRICHE.

Le *Vaterland*, de Vienne, du 19, principal organe fédéraliste et catholique de la monarchie, se livre aux appréciations suivantes touchant la politique prussienne à l'égard de l'Espagne :

« Ce fut longtemps un axiome pour ainsi dire que de prétendre que l'amitié personnelle entre l'empereur d'Allemagne et celui de Russie résisterait à toutes les épreuves. » Par contre, on sait suffisamment que « l'héritier présomptif » du trône de Russie n'est pas vis-à-vis de la « maison royale » de Prusse tout-à-fait animé des « mêmes sentiments » que son père. Partant, au fur et à mesure que les bons rapports s'altèrent entre Berlin et Saint-Petersbourg, on en peut conclure que les « opinions politiques » du successeur au trône impérial « gagnent peu à peu du terrain » et commencent à prévaloir, ce qui du reste est tout-à-fait dans la nature des choses.

» L'Angleterre, à la vérité, a consenti à reconnaître le gouvernement du maréchal Serrano; mais il faudrait qu'elle reniât toutes ses traditions diplomatiques en souffrant tranquillement, et sans mot dire, que l'influence prussienne se fit valoir et prit pied dans la presque île des Pyrénées. Ainsi est-il possible que précisément dans la question espagnole les intérêts anglais et russes convergent amiablement vers le même but, et peut-être existe-t-il déjà une combinaison destinée à empêcher la « Prusse-Allemagne » d'exploiter « à son profit la question espagnole. »

Il y a, on le sait, une presse prussienne à Vienne. Cette presse se montre très-émue de la lettre du czar à don Carlos; elle la regarde, dit une dépêche du *Daily News*, « comme un manque de foi à la convention conclue entre les trois empereurs de Russie, d'Allemagne et d'Autriche. La *Nouvelle Presse libre* déclare que c'est un changement de front dangereux pour la Russie, et qu'il n'est que temps, pour les puissances opposées à don Carlos (la dépêche dit *don Carlism*) au comte de Chambord et aux ultramontains, de penser à leur sûreté. »

La presse prussienne ne peut se faire à l'idée que, soit à Vienne, soit à Pétersbourg, on ose ne pas suivre le mot d'ordre de Berlin.

Le général La Marmora, dont nous avons annoncé le voyage dans la Russie méridionale, semble apporter à la visite des places fortes qu'il traverse un soin et une minutie qui retarderont son retour au-delà de l'époque primitivement fixée.

Après avoir visité Nicolaiow, dont les

Russes ont fait une autre Kronstadt, il a vu en détail les nouveaux ouvrages élevés à Sébastopol, à Kertch et sur les divers points des côtes septentrionales de la mer Noire. Il s'est rendu ensuite chez les Cosaques du Don, la plus grande colonie militaire de la Russie. A Novotscherhaskk, capitale du pays et résidence de l'hetman, il a été reçu avec les plus grands honneurs. On se conformait évidemment là à des instructions de Saint-Petersbourg.

L'émotion est toujours grande à Lisbonne. Le gouvernement se défend avec vivacité, par ses journaux, contre l'accusation de complicité directe ou indirecte dans la politique allemande.

ESPAGNE.

Tolosa (Guipuzcoa), 19 sept.

Moriones, repoussé à Mendivil, attend Laserna avec des renforts; d'après les uns, il voudrait essayer de conduire à Pampelune un grand convoi; d'après les autres, il serait retourné à Tafalla.

Hier, les républicains de Bilbao ont canonné les travaux carlistes qui serrent de nouveau cette ville de près. Leurs chefs accompagnaient partout le commandant des canonnières prussiennes, et sous leurs yeux les carabiniers ont brûlé sept maisons.

Le double échec essuyé par les troupes de Serrano entre l'Ebre et Pampelune augmente l'enthousiasme des carlistes et exaspère tellement les républicains qu'ils se livrent au pillage et aux attaques les plus odieuses.

A cette dépêche, nous devons ajouter celle qu'on va lire, empruntée au *Soir* :

« Hendaye, 20 septembre 1874.

» L'armée de Moriones occupe les villages de Barresium et de Gallain qui se trouvent situés entre Tafalla et Pampelune; les forces républicaines ont tenté hier, mais sans succès, de déloger les carlistes qui occupent fortement les hauteurs dominant la route du Carascal.

» Les républicains, inférieurs en nombre aux carlistes, restent dans l'expectative; ils ont essayé cependant de s'emparer de Mendivil et ont été repoussés.

» L'inaction de la colonne commandée par Moriones cache-t-elle quelque coup de main, ou bien attend-on de nouveaux renforts? Ce qu'il y a de certain, c'est que la situation de Pampelune s'aggrave d'heure en heure; l'eau y manque complètement depuis trois jours, et le découragement causé par l'abandon de forces républicaines peut amener de nombreuses défections parmi la population et la garnison chargée de la défense de la ville. »

Nouvelles militaires.

D'après le *Siecle*, l'ordre est donné de procéder immédiatement à la fabrication de fusils nouveau modèle 1874 (système Gras); les armes ne seront construites que dans les manufactures de l'Etat. On compte qu'avant un an environ, un million de ces fusils sera fabriqué.

Plus tard, on procédera à la transformation d'après le système Gras, de 1,800,000 chassepots que la France possède actuellement.

Quant à l'artillerie, la France aura, à la fin de l'année 1875, 494 batteries à six pièces, avec affût en fonte, du calibre de 5 et 7 en bronze, se chargeant par la culasse, du système Reffye.

Mais, dès le commencement de l'année prochaine, on abandonnera la construction du canon en bronze, et l'on procédera à celle des pièces en acier, système Lahitolle. Cet acier est obtenu au Creuzot, et il est d'une fabrication qui ne laisse rien à désirer.

On expérimente actuellement dans les régiments un nouveau shako; décidément nous n'avons plus qu'à rire de cette manie perpétuelle d'innovations et de changements.

Il est question de reculer d'un mois, ainsi que nous l'avons fait pressentir, l'époque fixée pour les examens de l'armée territoriale.

La nouvelle date se trouverait ainsi reportée au 15 décembre.

Sous toutes réserves.

Le gouvernement vient de faire armer les douaniers du chassepot nouveau modèle qui doit être désormais donné à la cavalerie. On a commencé par la frontière du Nord: une certaine quantité de fusils nouveaux viennent d'être expédiés à l'entrepôt de Dunkerque pour armer les brigades du littoral; la direction de Lille en a reçu 700 destinés au service de tout le département.

Les donaniers étaient armés jusqu'ici de la carabine Snider.

L'automne, qui est la saison des congrès, est aussi celle des manœuvres militaires. On vient d'y procéder presque simultanément en France, en Allemagne et en Autriche. Dans ce dernier pays, à Brandeis, il s'est produit un fait qui a excité un très-vif intérêt. Des deux corps d'armée en présence, l'un devait, comme toujours, selon le programme, forcer l'autre à la retraite. Mais voilà que, par une habile manœuvre, le général en chef de l'armée du nord, qui devait être battu, a saisi la position dominante et renversé les résultats prévus de la journée. Le correspondant du *Times*, qui rapporte ce fait, est disposé à y voir un trait de génie militaire; nous n'irons pas si vite; mais il est certain que les manœuvres doivent avoir principalement pour but de mettre en relief la capacité et le talent des généraux sur le terrain.

Les Anglais, qui se reposent, en fait de manœuvres, sur leurs lauriers d'il y a deux ans, n'en observent pas moins avec attention tous les progrès de notre réorganisation militaire. Le remarquable rapport de M. le général Chareton a été traduit par le major Brackenbury, et le *Times* consacre à ce travail un grand article, dans lequel il engage les officiers anglais à profiter de l'expérience si chèrement acquise par leurs voisins de ce côté du détroit.

On écrit de Londres :

Rien n'est plus à l'ordre du jour en ce moment que les expériences militaires, et l'Angleterre n'est pas plus à l'abri de cette tendance que n'importe quelle autre nation de l'Europe: manœuvres militaires, réorganisation de l'armée, expériences de torpilles, construction de canons monstres et de vaisseaux invulnérables se sont succédé pour ainsi dire sans interruption, surtout depuis la guerre de 1866.

A l'heure qu'il est, concurremment avec le canon de 80 tonneaux qui révolutionne tout l'arsenal de Woolwich, ce sont les essais de ballons qui occupent l'attention du génie militaire anglais. La tentative récente de navigation aérienne au moyen d'hélices et de roues ailées n'ayant pas réussi, on en est revenu au ballon captif, et il ne s'agit que de trouver les moyens de le rendre aussi simple, aussi portatif et aussi facile à gonfler que possible.

Le ballon Menier actuellement à l'étude n'est qu'un perfectionnement de la Montgolfière primitive. Une lampe à pétrole dont la flamme traversant un tube de cuivre échauffe et raréfie l'air contenu dans ce ballon, en forme le principe aérostatique. Avant d'être jugé définitivement, ce ballon sera soumis à diverses épreuves très-critiques, telles que l'extinction de la flamme et la complète destruction de la lampe et même du tube, lorsque le ballon sera à une grande hauteur.

Un cordon de fil d'archal long de 600 pieds et capable de supporter un poids de 7 tonnes reliendra le ballon captif pendant l'expérience. Il paraît toutefois que l'inventeur et son associé M. Simmons se proposent ensuite de faire une ascension en liberté. Si l'expérience réussit de tous points comme elle promet de le faire, un des problèmes les plus intéressants de la stratégie moderne sera bien près d'être résolu.

Les *Deutsche Nachrichten* produisent un état comparatif des forces offensives de la France et de l'Allemagne, état tout en faveur de cette dernière. Quoique, d'après les données officielles, la France entretienne sur pied 453,000 hommes, tandis que l'Allemagne n'en entretient que 422,000, l'armée réellement offensive de l'empire d'Allemagne compte néanmoins 846,000 hommes et celle de la France seulement 636,000. La propor-

tion en faveur de l'Allemagne s'accroît encore par ce fait que la France, pour l'occupation de ses garnisons et les réserves de son armée, ne dispose que de 498,000 hommes, tandis que l'Allemagne, qui a moins de garnisons à occuper, peut appeler 623,000 hommes. L'avantage est également en faveur de l'Allemagne quant à la rapidité des mouvements de troupes: l'empire compte 514 kilomètres de chemins de fer par million d'habitants, tandis que la France n'en compte que 489 kilomètres par million.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Ce que représente M. Maillé.

Qu'est-ce que représente M. Maillé? A cette question, voici la réponse que fait le *Patriote radical* :

« Il représente la liberté municipale, c'est-à-dire le droit pour les habitants des campagnes de gouverner eux-mêmes leurs affaires locales. »

Non, M. Maillé ne représente pas la liberté municipale.

M. Maillé représente la confiscation et l'exploitation de la liberté municipale au profit d'une coterie politique.

En 1870, M. Maillé fut élu — pour la première fois — membre du conseil municipal d'Angers, parce que les conservateurs, qui ne voulaient point faire de politique à propos d'intérêts municipaux, trouvaient convenable que M. Maillé, président la chambre syndicale des entrepreneurs, — opinions politiques mises à part — eût sa place dans le conseil. C'est le seul temps de sa vie publique où M. Maillé a pu représenter la liberté municipale, au même titre que ses trente-et-un collègues. Ça n'a pas duré longtemps.

Au mois d'octobre suivant, deux mois après, le conseil municipal d'Angers, comme tous les conseils municipaux de France, était, sans droit ni raison, sans motif avouable, brisé par les dictateurs républicains du 4 septembre, qui patronent, en ce moment, la candidature de M. Maillé. Une commission municipale fut imposée à la ville: M. Maillé en était. Représentait-il la liberté municipale?

Au mois de novembre, le proconsul Engelhard, prenant le droit de nommer tous les maires et adjoints du département, nommait M. Maillé maire d'Angers. M. Maillé acceptait cette délégation d'un pouvoir qui s'était de lui-même imposé au pays. Représentait-il la liberté municipale?

En 1874, M. Maillé, comme républicain, était élu par le parti républicain membre d'un conseil municipal exclusivement choisi parmi les républicains. Représentait-il autre chose que le parti pris d'accaparer la direction des affaires municipales au profit exclusif et pour les idées étroites d'un parti politique? Représentait-il la liberté municipale et le droit pour tous les habitants, quelles que soient leurs préférences politiques, d'être représentés dans la gestion des affaires locales?

Ces idées d'exclusion, ces passions étroites ont inspiré l'administration de M. Maillé, maire nommé par décret de M. Thiers. Il a vraiment représenté les rancunes, les prétentions intempérantes, les instincts absolutistes du parti démocratique et libre-penseur.

M. Maillé représente la confiscation de la liberté municipale et l'esprit de coterie politique envahissant la gestion des affaires locales.

Nous pouvons, sans crainte, lui opposer le nom de M. Ch. BRUAS, que ses compatriotes ont nommé successivement à toutes les fonctions électives. Oui, celui-ci représente vraiment la liberté municipale, parce qu'il n'a jamais rien dû qu'aux libres suffrages de ses compatriotes. Mais quand on a, comme M. Maillé, accepté la délégation d'Allain-Targé et d'Engelhard, on représente la dictature républicaine, on ne représente pas la liberté municipale. (Union de l'Ouest.)

Les paroles et les actes

DE M. MAILLÉ.

Pas d'équivoque!
C'est à l'œuvre qu'on connaît l'artisan, et chacun sait ce qu'il faut penser d'un candidat qui met ses ACTES en contradiction flagrante avec ses PAROLES.

Comparons les paroles et les actes de M. Maillé, le candidat républicain.

M. Maillé se pose devant nous en champion des libertés municipales.

VOILA LES PAROLES !

Or, après le 4 septembre 1870, M. Maillé a fait litière de ces libertés, en acceptant des mains de M. H. Allain-Targé l'investiture révolutionnaire. Il s'est empressé, ce jour-là, de trôner sans mandat à l'Hôtel-de-Ville d'Angers et de présider une Commission municipale arbitrairement nommée à la place d'un Conseil librement élu, deux mois auparavant, par la cité :

VOILA LES ACTES !

M. Maillé, le candidat républicain, se dit aujourd'hui, pour les besoins de sa cause, un des plus fermes appuis du gouvernement de Mac-Mahon :

VOILA LES PAROLES !

Mais nous ne pouvons oublier que M. Maillé s'est permis de protester publiquement et violemment contre les actes du gouvernement de Mac-Mahon, et que c'est précisément pour ce fait qu'il a été révoqué de ses fonctions de maire d'Angers, PAR DÉCRET DE MAC-MAHON :

VOILA LES ACTES !

On peut juger, par cet exemple, si M. Maillé peut être considéré désormais comme un partisan sincère et dévoué du gouvernement du Maréchal.

M. Maillé se dit encore un « républicain modéré » :

VAINES PAROLES !

On se souvient qu'au jour le plus critique de nos récents désastres, M. Maillé tournait le dos à l'Assemblée nationale qui confiait à Mac-Mahon la mission de rétablir sur les murs de Paris notre drapeau tricolore abattu par les républicains de la Commune. En ces jours néfastes, M. Maillé et son conseil députaient à Versailles une ambassade pour demander au gouvernement qu'il mit bas les armes et qu'au lieu de combattre il accordât *amnistie pleine et entière* aux insurgés défenseurs du drapeau rouge, à ceux qui, quelques jours plus tard, incendiaient la capitale et assassinaient l'archevêque et les otages.

VOILA LES ACTES !

M. Maillé promet son concours à Mac-Mahon ! — Combien mieux ne l'a-t-il pas accordé à M. Gambetta !

Quelques mois seulement après la guerre de 1870, M. Maillé fêta à Angers, dans un banquet fameux, le dictateur qui venait d'envoyer vos enfants périr inutilement dans les neiges de la Suisse.

Voilà le candidat républicain qui sollicite aujourd'hui le suffrage des électeurs de Maine-et-Loire.

Derrière M. Maillé se cache le radicalisme dont chacun connaît bien les œuvres.

Révolution de 1848. — Guerre sociale et journées de Juin ;

Révolution de 1870. — Guerre à outrance, Invasion et Commune de Paris !

Souvenons-nous

Et votons pour M. Charles BRUAS, qui, lui, est le fidèle et sincère défenseur de l'ordre, de la prospérité et du travail.

On s'occupe en ce moment aux ministères des travaux publics et du commerce d'obtenir des Compagnies de chemins de fer la formation, demandée à diverses reprises par le négoce, de trains express partant à l'arrivée des courriers d'outre-mer. Les clauses de leurs cahiers des charges laissant aux compagnies la liberté entière sur ce point, on ne peut obtenir d'elles, que par une concession faite de plein gré, la création de ces trains qui existent en Angleterre et qui seraient très-profitables au commerce.

C'est le 1^{er} octobre 1874 qu'expire le délai pour acquitter de nouveau les droits relativement :

Premièrement. — Aux baux et locations verbales consenties par périodes de trois ans en trois ans.

Deuxièmement. — Aux baux et locations verbales faites à l'année ou suivant l'usage des lieux.

Nous rappelons que le retard dans le

paiement des droits donnerait lieu à l'application de l'amende en principal et décimes de 62 fr. 50 c. pour chaque location, édicté, par l'art. 13 de la loi du 25 août 1874, et, pour éviter l'encombrement qui résulterait de l'attente du dernier moment, les contribuables sont invités à se présenter le plus tôt possible.

L'abondance de la récolte du vin, cette année, pouvant engager beaucoup de personnes à fabriquer de l'eau-de-vie de marc, il nous a paru utile d'indiquer ici les obligations du propriétaire qui transporte son marc chez le distillateur, et celles du propriétaire qui distille lui-même son marc.

Le propriétaire peut effectuer librement le transport de ses raisins et de son marc; ce transport n'est soumis à aucune formalité.

Le propriétaire qui fait distiller son marc chez lui doit se conformer aux prescriptions édictées par les lois des 2 août 1872 et 21 mars 1874. Il est tenu, en conséquence, de faire au bureau de la régie une déclaration énonçant le nombre et la capacité des appareils propres à la distillation d'eaux-de-vie ou d'esprits dont il est détenteur, la quantité de matières qu'il compte faire distiller et la force alcoolique de ces matières.

Les bouilleurs et distillateurs qui mettent en œuvre des vins, cidres, poirés, marcs, cerises et prunes provenant directement de leur récolte, demeurent exempts de la licence; ils sont affranchis du paiement de l'impôt général sur les eaux-de-vie et esprits produits et consommés sur place, dans la limite de vingt litres d'alcool pur par année, et ils cessent d'être soumis aux visites et vérifications des employés de la régie dès qu'ils n'ont plus en compte que l'alcool exempt ou libéré de l'impôt.

Il va sans dire que pour toutes les quantités d'alcool dépassant les vingt litres exempts de droits, le propriétaire doit payer l'impôt, ou du moins le garantir au fur et à mesure des enlèvements.

Quant au distillateur stationnaire chez lui ou ambulancier chez les propriétaires qui lui confient leur marc à distiller, il doit déclarer qu'il distille pour le compte d'autrui, et se munir d'un titre de mouvement pour le retour des alcools chez le propriétaire qui lui a envoyé son marc.

Le distillateur ambulancier est, comme le distillateur stationnaire, soumis à une licence et tenu de déclarer toutes les quantités d'alcool qu'il a fabriquées.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en deux termes sont priées de se libérer en soldant le deuxième terme.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Des examens pour l'admission au surnumérariat des postes auront lieu le jeudi 45 octobre prochain.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter sans délai devant le directeur, chef du service des postes du département, à Angers, rue du Bellay, n° 32, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Les demandes ne seront admises que jusqu'au 8 octobre prochain inclusivement.

Faits divers.

Victor Séjour est mort dimanche à Paris, à l'âge de 58 ans. L'auteur populaire du *Fils de la Nuit* et de la *Tireuse de cartes* débuta dans la littérature en 1844, par une ode intitulée *le Retour de Napoléon*. C'est en 1844 qu'il aborda le théâtre pour la première fois, avec *Diégarias*, drame en 5 actes, en vers, représenté au Théâtre-Français. Il a écrit une vingtaine d'ouvrages importants qui ont été joués à la Porte-Saint-Martin, à l'Odéon, à l'Ambigu, à la Gaité et au Cirque.

Il y a, en ce moment, ONZE CONDAMNÉS A MORT à exécuter, tant à Paris que dans le reste de la France.

Il paraît cependant que la criminalité diminue !

LES SOULIERS DE LA DÉFENSE NATIONALE.

Voulez-vous savoir avec quoi se faisaient les chaussures des infortunés mobiles et mobilisés des armées de l'Est et de la Loire ?

Voici la dénomination pittoresque dont se servaient les fournisseurs ordinaires du gouvernement de Tours pour désigner les différentes espèces de souliers livrés par eux à l'intendance militaire. Il y en a sept, autant que de péchés capitaux.

Souliers *tremplins*, quand ils contenaient une tige d'osier donnant à la semelle une apparente élasticité.

Souliers *empalés*, quand un morceau de bois maintenait la cambrure.

Souliers à *charnière*, si la cambrure se pliait en deux.

Souliers *panama*, si la semelle était faite d'écorces d'arbres ou de copeaux.

Souliers *mosaïque*, si les débris formaient comme un damier.

Souliers *drainés*, quand la semelle était garnie de morceaux de carton.

Souliers *trouloirs*, quand la cavité de la semelle était remplie par une galette de débris de laine imbibés de goudron.

Il y a de tout dans ces souliers, excepté du cuir.

UNE REPRÉSENTATION EN ANGLETERRE.

Au Théâtre-Royal de Cambridge vient d'avoir lieu une scène assez amusante :

Samedi dernier, on terminait la représentation d'un drame très-émouvant, intitulé *Maria Martin*, où, comme toujours, le vice était puni et la vertu récompensée. Le scélérat de la pièce, William Corder, dont M. Concannem avait joué le rôle en conscience, était condamné à être pendu. Les juges, l'échafaud, la potence, formaient le dernier tableau, on passait la corde autour du col du coupable et... la toile tombait.

Mais les spectateurs avaient été si étonnés par les péripéties du drame qu'ils avaient pris la chose au sérieux, et, dans leur indignation contre le monstre qui avait persécuté l'innocence cinq actes durant, se mirent à crier : « La toile ! relevez la toile ! nous voulons voir William Corder pendu ! » Et personne ne voulait s'en aller.

L'orchestre entonne alors le *God save the Queen*, ce qui est une manière polie de faire comprendre au public que la représentation est terminée et qu'il n'y a plus qu'à retourner chez soi ; mais les spectateurs tenaient bon, et ils criaient plus que jamais qu'ils voulaient voir pendu le coupable.

Enfin, la toile se relève sur le décor final, et tandis que la corde solitaire se balance au fond du théâtre, le régisseur vient saluer le public et lui déclarer d'une voix ferme qu'il n'entre pas dans ses engagements avec M. Concannem de le faire pendre pour de bon, que, du reste, cet artiste ayant achevé de se rhabiller, consentirait probablement difficilement à revêtir de nouveau son costume pour se livrer à cet exercice. Nouveaux cris et sifflets, tapage infernal, auquel le directeur du théâtre ne mit fin qu'en faisant éteindre le gaz. Dans l'obscurité, le désordre devint indescriptible. Il fallut allumer et envoyer chercher nombre de policemen, qui eurent toutes les peines du monde à faire évacuer la salle.

Les dangers courus par M. Duruof ne découragent pas les aéronautes. En voici un, M. Poitevin, qui veut entreprendre la traversée de la Méditerranée. Il expose son projet dans une lettre adressée à la *République du Midi* :

« Le ballon qui me servira à exécuter ce voyage cube 2,500 mètres : je partirai, soit de Cette, soit de Marseille, accompagné seulement d'une ou deux personnes au plus. Muni de tous les agrès de sauvetage, vivres, etc., il restera 400 kilog. de lest à ma disposition ; c'est-à-dire de quoi séjourner trois quatre fois plus de temps qu'il n'en faut pour traverser la Méditerranée.

» Afin de savoir à quelle distance se trouvera la nacelle au-dessus du niveau de l'eau pendant la nuit, une cordelette de comparaison, c'est-à-dire une petite corde ayant une longueur déterminée, sera continuellement suspendue en dehors de la nacelle, et, afin de ne pas avoir à l'observer à chaque instant, elle sera à sonnerie ; toutes les fois que cette corde plongera dans l'eau, un timbre avertira que nous en sommes à 50, 60 ou

400 mètres et servira en même temps à indiquer qu'il faut jeter du lest pour nous élever. »

M. Poitevin, pour se rapprocher de l'eau, emploie un moyen semblable à celui de M. Sivel, l'aéronaute danois :

« J'ai à ma disposition plusieurs cônes construits en forte toile à voile, dont la capacité est de 400 litres. L'eau de mer pèse un kilo par litre ; de cette façon, je puis créer une résistance dans l'eau de 400, 200, 300 kilos, etc., selon la quantité de sable que je jette à la mer. Voici la disposition de l'appareil : la partie supérieure de ce cône reste ouverte par un cercle de fer ; à un des côtés, un contrepoids y est fixé. Lorsque je jette ce sac, qui est relié par une corde au cercle du ballon, il se remplit immédiatement d'eau ; aussitôt je déleste le ballon de 20 ou 30 kilos de sable ; il cherche à monter alors, mais il ne le peut pas, puisque ce sac, en se remplissant d'eau, forme un poids de 400 kilos : l'aérostat reste donc captif à 50 mètres au-dessus des vagues ; il ne peut plus avancer avec la vitesse relative du vent, puisqu'il remorque 400 kilos.

» Si ce poids ne suffit pas, il est facile de l'augmenter en submergeant un sac pareil ou d'une plus grande capacité. Cependant, je crois qu'il faut laisser le ballon marcher avec une certaine vitesse ; lui créer trop de résistance serait une erreur, la violence du vent pourrait alors le faire crever ; du reste, il est aussi facile de diminuer la résistance que de l'augmenter. Une cordelette, attachée à la partie inférieure du sac et venant s'attacher à la portée de la main de l'aéronaute, suffit pour remédier à cet inconvénient ; il suffit d'attirer cette corde à soi pour qu'elle contraigne le sac à se retourner et à se vider, ce qui diminue la résistance, on peut l'enlever tout-à-fait selon les besoins ; dans ce dernier cas, le ballon, libre alors, reprend son essor, et continue son voyage.

» On comprendra que dans cette circonstance il est beaucoup plus facile à une barque de suivre et d'atteindre l'aérostat pour porter secours à ses passagers, que d'être obligé de submerger la nacelle pour créer une résistance, afin que ladite barque puisse l'atteindre.

» Malgré cela, des costumes et des bouées de sauvetage seront à bord, afin de parer à tous les inconvénients, surtout si la violence du vent faisait crever le ballon. La nacelle, disposée d'après mes plans, pourrait au besoin nous soutenir indéfiniment ; seul, le manque de vivres pourrait faire que la situation devint critique ; mais la Méditerranée est trop sillonnée de nos jours par des navires de toute sorte pour avoir à craindre un semblable dénouement.

» Avec ce système de résistance, il me serait facile de tirer des bordées. Le ballon ayant un point résistant, il est incontestable qu'il fera voile ; la moindre surface, c'est-à-dire une voile triangulaire servant de gouvernail, ferait dévier le ballon de sa ligne. Mais ceci demande à être mis en pratique, afin de savoir, selon la violence du vent, quelle serait la surface de toile qu'il faudrait pour s'en servir avec avantage. »

Dernières Nouvelles.

On écrit de Versailles, le 22 septembre, à l'Agence Havas :

Le maréchal de Mac-Mahon est allé hier chasser chez le comte d'Harcourt à Saint-Eusoge (Yonne). Le préfet de l'Yonne est venu, le matin, saluer le chef de l'État à Saint-Eusoge.

Le maréchal reviendra jeudi soir à l'Élysée, et présidera le lendemain le conseil des ministres.

Les élections législatives sont fixées au 18 octobre ; seulement il n'est pas encore décidé si elles auront toutes lieu ce jour-là.

On dément le bruit de la nomination de M. Ferdinand Duval comme conseiller d'État et de M. Pascal comme préfet de la Seine.

M. de Chaudordy est de retour de Berne. Il repartira pour Madrid vers la fin de la semaine.

Il est inexact que le prince de Galles soit arrivé à Paris, comme l'annoncent quelques journaux.

Le bruit mentionné par un journal de la démission de M. de Corcelles est sans fondement.

Pour les articles non signés : P. GONNET.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o,
 boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le **Dictionnaire de la langue française**, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 84^e fascicule, Q à QUO, est en vente.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.
 N^o 1647. — 19 Septembre 1874.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures : Voyage du Président à Lille; — Les fêtes de Dunkerque : pose de la première pierre d'un nouveau bassin à flot; — Incendie de Radeport; — L'aéronaute Duruof; — Inauguration du Temple israélite de la rue de la Victoire; — Guizot. — Le facteur rural, nouvelle par Louis Collas (fin). — Exposition des insectes utiles et des insectes nuisibles. — Revue financière de la semaine. — Courses au bois de Boulogne. — Les décors

du nouvel Opéra. — De la politesse et de quelques usages mondains (suite). — Faits divers. — Bulletin bibliographique. — Le clavier transpositeur. — Echecs.

Gravures : Le voyage du maréchal de Mac-Mahon dans le Nord : arrivée du Vardchal-Président à la gare de Lille. — Les fêtes de Dunkerque (7 gravures). — Incendie de la filature de M. Levasseur, à Pont-Saint-Pierre (Eure) : aspect des ruines après le sinistre. — L'ascension de M. Duruof : sauvetage de M. et M^{me} Duruof, par W. Oxley et J. Buscome, patrons du bateau de pêche l'Union-Jack. — Cérémonie d'inauguration du nouveau Temple israélite de la rue de la Victoire. — M. Guizot. — L'atelier des décors du nouvel Opéra, au palais de l'Industrie. — Nouveau clavier transpositeur de MM. Pleyel, Wolff et C^o. — Rébus.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, ren-

vois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75.000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castella, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N^o 65 311.

Vervant, le 28 mars 1866

Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIÈRE, curé.

Cure N^o 78.364.

M. et M^{me} Léger, de Maladie de foie, diarrhée, tumeur et vomissements.

Cure N^o 68.471.

M. l'abbé Pierre Castelli, d'Épuisement complet, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans; la Revalescière l'a rajeuni. « Je préche, je confesse, je visite les malades, je fais des voyages assez longs à pied, et je me sens l'esprit lucide et la mémoire fraîche. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. — 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. Common, épicière, rue Saint-Jean; chez M. GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange; et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers :

5 heures 45 minutes du matin.
 11 — — — — —
 6 — 10 — — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :

5 heures 40 minutes du matin.
 10 — 35 — — — — —
 5 — 35 — — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 SEPTEMBRE 1874.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} juin 72.	63	15	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	895	5	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	430	5	»
4 1/2 % jouiss. mars.	90	»	»	Crédit Mobilier.	318	75	11	Crédit mobilier esp., j. juillet.	585	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	78	»	»	Crédit foncier d'Autriche.	555	»	»	Société autrichienne, j. janv.	715	»	»
5 % Emprunt 1871.	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	340	»	»	OBLIGATIONS.			
Emprunt 1872.	99	75	»	Est, jouissance nov.	386	25	»	Orléans.	395	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	220	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	921	25	1	Paris-Lyon-Méditerranée.	393	50	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	430	»	»	Midi, jouissance juillet.	915	»	»	Est.	393	25	»
— 1865, 4 %.	471	25	»	Nord, jouissance juillet.	1085	»	5	Nord.	301	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	307	»	1	Orléans, jouissance octobre.	885	»	»	Ouest.	392	50	»
— 1871, 3 %, 70 fr. payé.	281	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	582	50	2	Midi.	392	50	»
Banque de France, j. juillet.	3885	10	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	905	»	»	Deux-Charentes.	375	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	143	75	»	Compagnie parisienne du Gaz.	785	5	»	Vendée.	361	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	477	50	7	Société Immobilière, j. janv.	42	3	»	Canal de Suez.	495	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	265	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	263	50	16				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	885	5	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR
 (Service d'été, 4 mai 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
 6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers)
 9 — 01 — — — — — omnibus.
 1 — 33 — — — — — soir.
 4 — 12 — — — — — express.
 7 — 27 — — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
 8 — 30 — — — — — omnibus.
 9 — 50 — — — — — express.
 12 — 38 — — — — — soir, omnibus.
 4 — 44 — — — — —
 10 — 28 — — — — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 15.

Etude de M^r RIBREAU GRANDMAISON, notaire à Brion.

VENTE
 DE
RÉCOLTES DE VIGNES

Sises sur le Puits-de-Monts, commune de Saint-Martin-de-Sanzais.

On fait savoir que le dimanche 27 septembre 1874, à midi, au château du Bourg-Joly, sis dite commune de Saint-Martin-de-Sanzais (Deux-Sèvres), à la requête de M. François-Charles Maubert, expert, demeurant à Saumur, agissant comme administrateur de la succession de M^{me} Peltier, ci-après domiciliée, fonction à laquelle il a été nommé suivant jugement du tribunal civil de Saumur, en date du 2 juillet 1874;

Il sera procédé, par le ministère de M^r Ribreau Grandmaison, notaire à Brion, à l'adjudication de la récolte actuelle des vignes ci-après désignées, dépendant de la succession de M^{me} veuve Jules-Lucile Allain, veuve de M. Athanase Peltier, propriétaire, décédée à Saumur, le 22 juin 1874.

- Vignes dont les récoltes sont à vendre.**
- 1^{er} Huit ares 25 centiares de blanc, aux Bourdillères, joignant M. Bruneau.
 - 2^e Onze ares de vigne blanche, au même lieu, joignant Guittière.
 - 3^e Trois ares 75 centiares de vigne blanche, au même lieu, joignant au couchant Moquin.
 - 4^e Onze ares de vigne blanche, au même lieu, joignant au couchant Cheveau.
 - 5^e Deux ares 75 centiares de vigne blanche, au même lieu, joignant Bruneau.
 - 6^e Treize ares 75 centiares de vigne blanche, au même lieu, joignant aux couchant Bodet.
 - 7^e Huit ares 25 centiares de vigne blanche au même lieu, joignant au midi Martin.
 - 8^e Treize ares 75 centiares de vigne blanche, au même lieu, joignant au nord Tétron.
 - 9^e Dix-neuf ares 25 centiares de vigne blanche, au même lieu, joignant au levant un sentier.
 - 10^e Cinq ares 50 centiares de vi-

- gne rouge, au même lieu, joignant l'article précédent.
- 11^e Huit ares 25 centiares de vigne blanche, au même lieu, joignant Prisset.
- 12^e Dix ares de vigne blanche, au même lieu, joignant au midi Prisset.
- 13^e Dix-neuf ares 28 centiares de vigne blanche, au même lieu, joignant au midi un chemin.
- 14^e Cinq ares 50 centiares de vigne blanche, joignant au couchant Richard.
- 15^e Neuf ares de vigne blanche, au même lieu, joignant un incouvu.
- 16^e Seize ares 50 centiares de vigne blanche, au même lieu, joignant au levant Sigogneau.
- 17^e Un hectare 43 ares de vigne blanche, à la Châtelaine, joignant au levant Moreau.
- 18^e Trente-trois ares de vigne blanche, à la Gazaie, joignant au midi Raffichon.
- 19^e Deux ares 75 centiares de vigne rouge, au même lieu, joignant la succession.
- 20^e Seize ares 50 centiares de vigne rouge, au même lieu, joignant au midi Brottier.
- 21^e Neuf ares de vigne rouge, au même lieu, joignant au midi Neau-deau.
- 22^e Trois ares 75 centiares de vigne blanche, aux Grèlons, joignant Bodet.
- 23^e Treize ares 28 centiares de vigne blanche, aux Grèlons, joignant Bodet.
- 24^e Huit ares 25 centiares de vigne blanche, au même lieu, joignant Millon.
- 25^e Cinq ares 50 centiares de vigne rouge, au même lieu, joignant Raffichon.
- 26^e Cinq ares 50 centiares de vigne blanche, au même lieu, joignant Milois.
- 27^e Seize ares 50 centiares de vigne blanche, au même lieu, joignant au couchant Millorit.
- 28^e Cinq ares 50 centiares de vigne blanche, aux Motardes, joignant au couchant Prisset.
- 29^e Cinq ares 50 centiares de vigne blanche, au même lieu, joignant au levant Bruneau.
- 30^e Onze ares de vigne blanche, au même lieu, joignant au couchant Prisset.
- 31^e Dix-neuf ares de vigne blanche, au même lieu, joignant au levant Ballu.

32^e Cinq ares 50 centiares de vigne blanche au même lieu, joignant au couchant Ballu.

33^e Quatre ares de vigne rouge, au même lieu, joignant Daviault.

34^e Huit ares 25 centiares de vigne blanche, au même lieu, joignant Daviault.

35^e Cinq ares 50 centiares de vigne blanche, au même lieu, joignant au nord Châteigner.

36^e Soixante-dix ares de vigne blanche, à la Vigne-du-Pont, joignant Guérineau.

37^e Trente-trois ares de vigne blanche, aux Motardes, joignant au midi Nallis.

38^e Trente-trois ares de vigne blanche, aux Violettes, joignant au nord Ballu.

39^e Trente-trois ares de vigne blanche, au même lieu, joignant au nord Martineau.

40^e Deux hectares 20 ares de vigne blanche, dans le Clos, joignant au levant la maison.

41^e Soixante-dix-huit ares de vigne rouge, aux Earneaux, joignant au nord Daviau.

42^e Vingt-deux ares de vigne rouge, dans les Grèlons, joignant au midi Millon.

43^e Trente-six ares de vigne rouge, dans les Violettes, joignant au couchant Martiu. (463)

Etude de M^r LAUMONIER, notaire à Saumur.

MAISON

A Saumur, rue Saint-Nicolas, n^o 63, occupée par M. Rouleau.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M^r LAUMONIER, notaire. (449)

MAISON

Présentement.

S'adresser à la Retraite. (215)

CHOCOLAT-MENIER

EXIGER LE VÉRITABLE NOM

A VENDRE
UN JARDIN

Situé au Jagneauau, commune de Saumur, sur la route de Limoges,

Joignant d'un côté M. Bizeray et de l'autre côté M. Rottier.

Ce jardin, d'une contenance de 33 ares, et planté d'arbres fruitiers et d'agrément, renferme plusieurs bassins et sources d'eau vive avec jet d'eau.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, n^o 8. (341)

VILLE DE SAUMUR.
AVIS.

Le Maire de la ville de Saumur invite les personnes qui désireraient traiter à l'amiable pour l'entreprise des services des Vidanges et du Balayage, à partir du 1^{er} janvier 1875, à se présenter au **Secrétariat de la Mairie**, pour faire la déclaration de leurs propositions, soit pour les deux services réunis, soit pour l'un des deux services. (450)

AVIS

MAISON DE NOUVEAUTÉS

Rue de la Tonnelle, au coin de celle du Puits-Neuf, A SAUMUR.

M. Eug. BIZERAY

A toujours besoin de beaucoup d'ouvrières pour son atelier de couture.

Se présenter de suite.

Les ouvrières capables gagnent de bonnes journées.

GUÉRISON INSTANTANÉE

NEURALGIES (faciales) MIGRAINES

(non gastralgiques) (névralgies de l'oreille) MAUX DE DENTS (lors même qu'elles seraient caries).

AVIS IMPORTANT : Cette Eau est d'une odeur agréable et complètement inoffensive; aspirée par la narine, du côté malade, elle rétablit aussitôt la circulation à l'état normal, et les douleurs cessent à l'instant même; elle prévient aussi les crises d'ÉPILEPSIE et les attaques d'APOPLEXIE. Il sera envoyé franco à domicile, aux personnes qui en feront la demande, des circulaires contenant les appréciations d'un grand nombre de MÉDECINS et de PHARMACIENS qui, souvent, ont pu constater l'efficacité extraordinaire de ce produit.

L'inventeur a choisi le meilleur mode de CONSERVATION en laissant chez les pharmaciens spécialisés des flacons destinés à garantir instantanément dans les cas de NEURALGIE et de MIGRAINE.

Pharmacie. — Flacon simple : Prix, 4 fr. — Flacon contenant triple : Prix, 6 fr.

A Saumur, pharmacies Gabelin, rue d'Orléans; Chedeveigne, rue de la Tonnelle, et dans les principales pharmacies de France et de l'étranger. (215)